



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1986-1987

12 FEVRIER 1987

PLACE DE BRUXELLES DANS LA RADIO-TELEVISION

—

RAPPORT FINAL

SUR LA SITUATION DE BRUXELLES DANS L'AUDIOVISUEL (1)
PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DE COOPERATION
ENTRE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LA REGION BRUXELLOISE
PAR M. G. CLERFAYT

—

(1) Un premier rapport a été présenté par la commission le 12 juin 1986.
Voir Doc. Conseil 48 (1985-1986) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de coopération entre la Communauté française et la Région bruxelloise (1) a poursuivi, au cours de ses réunions du 18 novembre 1986, 3 et 16 décembre 1986, ses travaux au sujet de la place de Bruxelles dans la radio-télévision.

A ce sujet, M. Vandenhoute transmet à la commission sa note du 21 mai 1986 remise à jour au 1^{er} octobre 1986 relative aux problèmes et à la survie de l'information bruxelloise à la RTBF.

M. Vandenhoute rappelle les menaces qui pèsent sur les émissions de Bruxelles 21. Selon des rumeurs persistantes, il serait toujours question de changer de fréquence l'émission de Bruxelles 21 en la séparant de celle de Radio 21. Cela entraînerait une perte d'écoute pour Bruxelles 21 qui est souvent amalgamé à l'ensemble des programmes de Radio 21 par de nombreux auditeurs de ce canal.

Il faut signaler en outre que ce serait une perte d'impact publicitaire pour la campagne des étés 1985 et 1986 (sur le thème « Radio 21, rincez-vous l'oreille ») qui avait bénéficié apparemment au même titre à Radio 21 et à Bruxelles 21.

De plus, si Bruxelles 21 était déplacé sur une autre fréquence — il est question de 99,3 MHz — il y aurait des conséquences financières non négligeables : de 6 h 30 à 9 heures, plage horaire actuellement occupée par Bruxelles 21, il serait nécessaire de mettre en place sur 93,2 MHz une autre équipe d'animateurs, journalistes et techniciens.

Coût de l'opération ? Plusieurs millions si l'on considère qu'il faudrait au minimum un animateur, deux journalistes, une secrétaire et quatre techniciens.

Puisque la situation actuelle est satisfaisante — les chiffres des sondages le prouvent assez —, pourquoi introduire des changements qui perturberaient les auditeurs et s'avèreraient plus coûteux ?

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. De Decker (Président), Defosset, Mme Goor, MM. Guillaume, Hendrick, Klein, Moureaux, Mme Spaak, MM. Vaes, Vandenhoute, Winkel et Clerfayt (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission :

MM. Désir et Lagasse, membres du Conseil; M. Stéphane, administrateur général de la RTBF; M. Franssen, directeur du Centre de production de Bruxelles; M. Sevrin, de la RTBF; M. Benkosky, directeur de cabinet adjoint du ministre-président; MM. Quinet et Reniers, du cabinet du ministre Pouillet; M. Demanez, expert du groupe PS; Mme Gallez, expert du groupe EDF; Mme Henrion, expert du groupe PRL.

Il est encore — ou a été — question de déplacer la plage horaire de Bruxelles 21 pour la mettre en fin d'après-midi entre 17 heures et 19 h 30. Ce serait une véritable catastrophe pour le taux d'écoute dans la mesure où la meilleure écoute radio se situe toujours tôt le matin. Ce serait aussi nuire sérieusement à l'information régionale bruxelloise qui ne serait plus diffusée dans une plage horaire où de nombreux auditeurs sont disponibles ou disposés pour l'écouter.

Enfin, et c'est très grave lorsque l'on connaît la petite place réservée à l'information spécifiquement bruxelloise dans l'ensemble des programmes de la RTBF, il y aurait un risque de chevauchement avec l'écoute des émissions de télévision, notamment avec l'émission régionale « Ce soir ».

Un membre signale à la commission que certains responsables des émissions de Radio 21 auraient proposés à la RTBF, au cours de la réunion de la commission régionale de Bruxelles du mercredi 12 novembre 1986, d'ôter Bruxelles 21 des émissions de Radio 21 en lui accordant une fréquence propre sur 99,3 MHz (en FM). Ce changement de fréquence serait catastrophique pour le taux d'écoute des journaux parlés bruxellois du matin.

Un membre a l'impression que les autorités de la RTBF s'inquiètent peu des positions du monde politique bruxellois. Il demande de manière urgente que le ministre-président mette tout en œuvre afin de ne pas éliminer Bruxelles des émissions de Radio 21 en lui octroyant une très mauvaise longueur d'ondes à un autre moment de la journée. Il demande également aux membres de la commission d'adopter une position commune en la matière.

Il est impératif que tous les élus bruxellois membres de la commission régionale de Bruxelles s'opposent à ce projet de la RTBF.

Nous ne pouvons accepter le marché de dupes qui nous est proposé : décrochage des émissions de Bruxelles 21 sur la bande FM au lieu de Radio Une en ondes moyennes. N'oublions pas que Radio 21 est la seule chaîne qui diffuse à un moment de la journée des informations spécifiquement bruxelloises. Les informations de Bruxelles 21 doivent continuer à se faire par une équipe régionale de Bruxelles, au départ de Bruxelles, par et pour des Bruxellois.

Selon M. le Président, une certaine confusion de départ est née dans la mesure où il aurait été question de déplacer les émissions de Bruxelles 21 sur le premier programme radio (ondes moyennes) et non sur la bande FM de 99,3 MHz. De plus, la proximité de cette nouvelle fréquence (99,3 MHz) du début de la plage

des fréquences accordées aux radios locales (100 MHz) pourrait occasionner certaines perturbations, telles que les brouillages d'émissions.

Un membre demande que la fréquence qui pourrait être réservée aux émissions de Bruxelles 21 ne se limite pas au territoire des 19 communes. Il ne marque pas son accord sur l'idée d'un décrochage sur un autre programme, de 6 h 30 à 9 heures. Il estime que l'information bruxelloise doit pouvoir s'exprimer au travers d'une chaîne ayant une fréquence propre.

Le représentant du ministre-président rassure les membres de la commission en signalant que pour le moment, il n'est pas question de supprimer quoi que ce soit par rapport à ce qui existe déjà.

Toutefois, il promet d'intervenir afin qu'aucune décision ne soit prise par le conseil d'administration de la RTBF avant la fin des travaux de la commission de coopération entre la Communauté française et la Région bruxelloise.

A l'occasion de l'examen de ce problème, la commission a exprimé le souhait d'obtenir des informations complémentaires de la part de l'administrateur général de la RTBF.

EXPOSE INTRODUCTIF DE M. STEPHANE, ADMINISTRATEUR GENERAL DE LA RTBF

M. Stéphane informe la commission que le conseil d'administration de la RTBF a envisagé cette réforme pour le mois d'octobre 1987. M. Stéphane se dit habilité à exposer les hypothèses telles qu'elles existent, sans aller au-delà car le conseil d'administration n'a pas encore instruit ce dossier de manière détaillée.

Historiquement, la première manifestation d'un développement d'une information régionale à Bruxelles a débuté sur Canal 21. Ensuite, un double mouvement s'est dégagé, d'une part, vers les émissions régionales sur Bruxelles 21, et, d'autre part, sur Radio 21 qui s'adresse à un public jeune. Actuellement, Bruxelles 21 est « en préface » de Radio 21 avec deux brefs bulletins d'information, à 7 h 30 et 8 h 30.

M. Stéphane fournit à la commission certains chiffres relatifs aux taux d'écoute des auditeurs bruxellois pendant la matinée. De 7 heures à 8 heures, 130 000 sur Radio Une pour 51 000 sur Radio 21; de 8 heures à 9 heures : 102 000 sur Radio Une pour 45 000 sur Radio 21.

Ces chiffres laissent apparaître qu'une large majorité des auditeurs bruxellois écoutent la première chaîne en ondes moyennes. Le programme le plus écouté par les Bruxellois est en fait Radio Une.

Radio 21 est une radio qui a acquis un certain impact par la nature spécifique de ses programmes : essentiellement musicaux, entrecoupés de brefs journaux d'information. C'est une radio qui cherche à rencontrer essentiellement les sensibilités d'un public jeune. Par ailleurs, alors que d'autres centres régionaux disposent d'autres tranches d'informations à d'autres heures, la RTBF envisage pour la Région bruxelloise un renforcement, sur une chaîne radio à d'autres heures de la journée (par exemple à midi), de l'information bruxelloise en partant d'un contexte assez largement suivi par les Bruxellois.

L'intention d'occuper la fréquence 99,3 MHz découle de cette hypothèse d'utiliser une station où on pourra développer la présence bruxelloise.

En conclusion, la RTBF souhaite donner un espace plus large aux informations bruxelloises.

Un membre s'inquiète de cette mise à l'écart des émissions de Bruxelles 21. Il se montrerait particulièrement optimiste si la RTBF donnait la garantie que les moyens budgétaires existent pour fournir à la Région bruxelloise une chaîne propre avec une infrastructure propre, des moyens techniques propres et un personnel culturel, technique et administratif propre.

Actuellement, Bruxelles n'a rien d'équivalent et ne dispose pas d'une chaîne radio complète, comme en Wallonie (le deuxième programme radio est une chaîne exclusivement wallonne).

Ce membre constate que la politique menée actuellement par la RTBF est délibérément antibruxelloise. Les perspectives que Bruxelles dispose d'une station spécifiquement bruxelloise sont évidemment alléchantes; elles le seraient encore plus si cette station était équivalente à Radio 2, tout en disposant des mêmes moyens financiers et des possibilités d'écoute équivalentes.

De plus, le caractère de service public de Bruxelles 21 est indispensable alors que ce même caractère de service public de Radio 21 est moins évident, car n'importe quelle station peut produire du « music and news ».

Ce membre pense que l'idée de supprimer les émissions d'information de Bruxelles 21 est issue du rapport McKinsey (taux d'écoute de Radio 21 inférieur à Radio Une). Il demande à l'administrateur général si cette même comparaison a été faite en Wallonie entre Radio Deux et Radio Une. Par ailleurs, il estime qu'un taux d'écoute de 51 000 personnes justifie le maintien des informations régionales bruxelloises.

En ce qui concerne le niveau d'auditoire en Wallonie, M. Stéphane répond que le taux

d'écoute des programmes régionaux (Radio Deux) est nettement supérieur au taux d'écoute des programmes nationaux sur la première chaîne. Il cite en exemple les chiffres suivants : pour le Hainaut : 210 000 sur Radio Deux, 79 000 sur Radio Une (entre 7 heures et 8 heures); pour Liège : 225 000 sur Radio Deux, 30 000 sur Radio Une (entre 7 heures et 8 heures).

Un membre se demande la raison pour laquelle il faudrait satisfaire un type de public par rapport à un autre. Un clivage est possible entre ceux qui s'intéressent uniquement à des émissions nationales et internationales qui seront branchés sur Radio Une, et ceux qui préfèrent des informations typiquement régionales (Radio 21). Un deuxième clivage est également possible entre un public plus jeune par rapport à un public moins jeune.

Par ailleurs, ce membre estime qu'il faut intensifier l'effort pour maintenir au niveau de Radio Une suffisamment d'informations concernant Bruxelles. Il se demande également si la RTBF dispose de moyens suffisants pour déplacer et faire vivre une station bruxelloise sur 99,3 MHz. A défaut de bonnes garanties, notamment au point de vue budgétaire, il demande le statu quo actuel.

Pour M. Vandenhoute, les trois arguments suivants plaident en faveur du maintien de la situation actuelle :

1° La progression du taux d'écoute des émissions de Bruxelles 21 est incontestablement positive (progression de 63 p.c. en moins de deux ans).

2° De plus en plus d'auditeurs sont satisfaits de l'émission spécifique à Bruxelles et fidèles à ce type d'émission.

3° Le maintien de la situation actuelle ne nécessite ni une campagne publicitaire coûteuse ni l'engagement de nombreux effectifs supplémentaires.

Ensuite, M. Vandenhoute développe trois arguments contre le déplacement sur 99,3 MHz :

1° Un changement de fréquence impliquera inévitablement une perte d'écoute considérable, d'autant que les auditeurs du premier programme l'écoutent le plus souvent en AM et non en FM sur 99,3 Mhz (taux de chute probable : environ 10 000 auditeurs).

2° Certains sponsors ont déjà annoncé qu'ils retireraient leurs interventions en cas de changement de fréquence.

3° L'engagement d'une équipe supplémentaire sur 93,2 MHz pour remplacer l'équipe déplacée sur 99,3 MHz coûterait plusieurs mil-

lions. De plus, ce changement nécessiterait une vraie campagne publicitaire aux coûts très élevés.

En matière de télévision, M. Vandenhoute constate que la part réservée aux informations bruxelloises dans l'émission « Ce soir » est trop réduite.

Si l'émission « Ce soir » dont continuer d'exister selon les structures actuelles, il est indispensable et équitable que le contenu de cette émission rende au moins à Bruxelles la place qui lui revient dans les informations régionales.

Bruxelles doit disposer de moyens suffisants et doit avoir accès à l'antenne dans les proportions qui lui reviennent. L'idéal serait de créer un décrochage spécifique pour Bruxelles.

En réalité, il y aurait deux décrochages : l'un pour l'information de la Région bruxelloise, l'autre pour l'information de la Région wallonne, qui serait en fait la continuation de l'émission « Ce soir » telle qu'elle existe actuellement.

Cette solution rendrait aux Bruxellois une information qui leur est spécifique et laisserait plus de temps dans l'émission « Ce soir » aux Wallons pour leurs informations. Et surtout, c'est la réelle vocation régionale de ce type d'émission qui serait respectée.

Plusieurs membres de la commission ont constaté une réception inégale de l'émetteur 99,3 MHz dans l'agglomération bruxelloise. Dans certaines communes, comme à Auderghem, l'émetteur de Mons (99,1 MHz) chevauche l'émetteur de Radio Une (99,3 MHz).

M. Stéphane affirme que la réception est tout à fait correcte dans un rayon de 25 à 30 km. De plus, il ne craint pas un débordement éventuel des radios locales dû à la proximité du début de la plage de leur fréquences (100 MHz).

Un membre estime que Bruxelles 21 représente une réalité à laquelle est attaché un public régional bruxellois. Il s'agit d'une forme de prise de conscience de l'existence de la Région bruxelloise et de sa spécificité propre. Tout en reconnaissant sur un plan purement intellectuel le souci légitime de la RTBF de faire de Radio 21 une chaîne homogène, il se déclare sceptique sur les propositions qui sont faites, notamment sur les dégagements budgétaires nécessaires au déplacement des fréquences et aux renforcements des équipes.

En matière de télévision, ce membre croit qu'il est dangereux et inacceptable de demander un décrochage sans avoir de sérieuses garanties sur l'obtention de moyens financiers suffisants.

Dans un premier temps, il demande un renforcement de l'information bruxelloise dans l'émission « Ce soir » et des séquences plus dynamiques.

En réponse à ce membre, M. Stéphane constate qu'il existe au niveau de la Région bruxelloise une prise de conscience différente qu'à Liège, Charleroi ou Tournai. Néanmoins, c'est dans un souci de mieux affirmer la place de la spécificité bruxelloise dans l'ensemble des structures que la RTBF voudrait affecter à la Région bruxelloise un émetteur à partir duquel cette prise de conscience pourra se traduire au travers d'émissions spécifiquement bruxelloises.

Le but est de permettre au public bruxellois de mieux écouter les informations régionales qui les concernent. Il est important pour l'information bruxelloise de créer un contexte où des développements seront possibles. Actuellement, sur Radio 21, on est sûr de ce qu'on a et on est sûr qu'on ne pourra aller plus loin : c'est le choix qui est posé.

Un membre souhaite connaître le taux d'écoute des auditeurs de Radio Une sur 99,3 MHz en FM.

Il lui est répondu qu'à ce jour, aucun sondage n'a été effectué.

Un membre se dit conscient que le phénomène régional à Bruxelles n'est pas arrivé à un même niveau de maturité que pour les autres régions.

Il propose, à titre expérimental, pendant une période de six mois, de faire passer les informations de Bruxelles 21 de 6 heures 30 à 9 heures en même temps sur Radio 21 (93,2 MHz) et sur 99,3 MHz (en FM). Il est entendu qu'il ne s'agirait en aucun cas d'une phase de transition.

En matière de télévision, un membre voudrait obtenir la garantie que sur la demi-heure d'émission « Ce soir », dix minutes au moins soient consacrées à Bruxelles.

M. le président estime que lorsque Bruxelles n'obtient que 15 p.c. des sujets traités, la RTBF ne donne pas à l'information bruxelloise la place qu'elle mérite.

M. Stéphane fait remarquer que les journaux télévisés JT1 et JT Dernière consacrent

aussi une part importante à l'information bruxelloise.

Un membre rétorque qu'il s'agit d'informations touchant Bruxelles mais n'ayant rien à voir avec la vie bruxelloise. Il s'agit d'événements nationaux ou internationaux qui se déroulent à Bruxelles.

Plusieurs membres de la commission ont déposé des conclusions qui seront reprises ci-après.

CONCLUSIONS ET AVIS DE LA COMMISSION

1. En radio

Le Conseil de la Communauté française, inquiet des projets de modifications des fréquences et des tranches horaires réservées aux émissions de Bruxelles 21 :

— demande que la RTBF ne déplace ni leur fréquence, ni leur plage horaire;

— propose, à titre d'expérience et pendant une période de six mois, de diffuser simultanément de 6 heures 30 à 9 heures les émissions de Bruxelles 21 sur Radio 21 (93,2 MHz) et sur 99,3 MHz (FM).

A l'occasion de l'examen de cette problématique, le Conseil de la Communauté française a estimé insuffisant le traitement des informations bruxelloises sur la première chaîne radio et souhaite son renforcement.

2. En télévision

Le Conseil de la Communauté française, demande que la RTBF consacre une part plus importante à l'information bruxelloise dans le cadre de l'émission télévisée « Ce soir ».

*
**

Le présent rapport a été lu et approuvé à l'unanimité des 9 membres présents au cours de la réunion du 12 février 1987.

Le Rapporteur,

G. CLERFAYT.

Le Président,

A. DE DECKER.